

Van de Velde

Politique relative à l'environnement



Cette politique a été approuvée par le Conseil d'administration de Van de Velde SA le 27 août 2024.

À toutes les parties prenantes

La présente politique traduit l'engagement de Van de Velde en faveur de **pratiques entrepreneuriales durables à long terme** et d'une **amélioration continue** de la gestion de son impact environnemental.

Dans le contexte de la présente politique (ci-après dénommée « **Politique** »), « **nous** », « **notre** » ou « **Van de Velde** » désignent Van de Velde NV, dont l'adresse est Lageweg 4, 9260 Schellebelle, Belgique, et toutes ses filiales directes ou indirectes.

Afin d'améliorer ses performances environnementales, Van de Velde s'engage à respecter les principes énoncés plus loin.

La Management Team est responsable de l'application de la Politique et met à disposition les ressources nécessaires à l'amélioration continue des performances environnementales.

La Politique est discutée et évaluée annuellement par la Management Team. Le cas échéant, et après approbation du Conseil d'administration, elle est modifiée et améliorée.

Nos efforts en matière de durabilité fondés sur les principes mentionnés plus loin sont détaillés dans le Rapport de durabilité de Van de Velde, consultable via www.vandevelde.eu (Investor Relations – Investors – Résultats et rapports de l'entreprise).

En cas de questions ou de doutes, n'hésitez pas à contacter le/la Sustainability Manager de Van de Velde en envoyant un message à sustainability@vandevelde.eu.

Nous vous souhaitons tout le meilleur,

Karel Verlinde, CEO et Herman Van de Velde, président du Conseil d'administration



Nos principes

1. Nous nous efforçons d'optimiser l'utilisation de l'énergie dans nos différents bâtiments.
2. Nous investissons dans des sources d'énergie renouvelable, dans des contrats d'énergie verte et dans l'électrification de notre parc automobile.
3. Nous calculons et assurons le suivi de nos émissions de CO₂ selon le protocole GHG et mettons en œuvre des projets contribuant à leur réduction.
4. Nous implémentons des nouveautés technologiques (dans nos opérations et bâtiments, lors du développement de produits) améliorant nos performances environnementales.
5. Nous contrôlons les flux de déchets que nous générons et mettons en œuvre les outils nécessaires pour l'amélioration de leur tri et de leur traitement.
6. Nous nous efforçons d'éviter ou de réduire les flux de déchets aux différents niveaux de l'entreprise :
 - a. nous explorons les possibilités de réduire les déchets dans nos opérations ;
 - b. nous favorisons la conscientisation et donnons régulièrement des informations et des formations à notre personnel.
7. Nous nous efforçons de rationaliser l'utilisation des matières premières en investissant dans des systèmes de prévision et en gérant efficacement les achats.
8. Lors de la création des produits, nous stimulons l'utilisation de matériaux dont l'empreinte écologique est inférieure à celle d'autres matériaux.
9. Nous ne faisons aucun compromis sur la qualité et la longévité de nos produits.
10. Nous développons et installons de nouveaux (systèmes d') emballages dont l'impact environnemental négatif est moindre.
11. Nous nous conformons aux législations locales, nationales, européennes et internationales.

Signaler une situation suspecte

Si vous vous souciez d'une violation ou d'une suspicion de violation de la présente Politique, signalez-le le plus rapidement possible.



1. Signalement auprès du/de la Sustainability Manager

Vous pouvez signaler une (suspicion de) violation de la présente Politique auprès de notre Sustainability Manager en écrivant à sustainability@vandavelde.eu.

Le/la Sustainability Manager transmettra l'information au/à la CEO de l'entreprise concernée. Le/la CEO jugera alors de la nécessité d'une enquête. Toute enquête éventuelle est menée de manière objective et confidentielle dans les plus brefs délais après le signalement. Si aucune enquête n'a lieu, la personne qui a communiqué la suspicion de violation en sera informée et recevra, si possible, des conseils complémentaires.

2. Signalement au moyen du canal Lanceurs d'alerte

Si vous soupçonnez l'existence ou le risque d'apparition d'un conflit par rapport à la présente Politique, vous pouvez le signaler en suivant la procédure décrite dans le diagramme « Signalement interne » de la **Politique relative aux lanceurs d'alerte** de Van de Velde.

Conformément à la Politique relative aux lanceurs d'alerte de Van de Velde, le signalement est traité de manière confidentielle et le lanceur d'alerte bénéficie d'une protection contre d'éventuelles représailles. De plus, le signalement peut être effectué de façon anonyme. En cas de question, veuillez écrire à whistleblowing@vandavelde.eu.

La Politique relative aux lanceurs d'alerte est disponible auprès de People, sur la Conversation Room (Files – All – Legal Policies) et sur www.vandavelde.eu (Van de Velde – Lancer une alerte interne).

3. Des questions ?

Si vous avez des incertitudes concernant le fait qu'une action donnée constitue une violation de la Politique ou non, ou si vous avez d'autres questions, vous pouvez également contacter le/la Sustainability Manager de Van de Velde en écrivant à sustainability@vandavelde.eu.

Protection contre les représailles

Van de Velde veut encourager l'ouverture et soutiendra quiconque signalera de bonne foi un problème, même s'il s'avère ultérieurement qu'il n'y a pas de problème.



Les personnes qui refusent de contrevenir à la Politique ou qui signalent un problème ou un acte délictueux dans le chef de tiers s'inquiètent parfois des retombées négatives qu'elles pourraient subir. Il peut s'agir d'un licenciement, de mesures disciplinaires, de menaces ou tout autre traitement préjudiciable.

Si vous pensez être la victime d'un traitement négatif, vous pouvez le signaler en suivant la procédure décrite dans le diagramme « Signalement interne » de la **Politique relative aux lanceurs d'alerte** de Van de Velde. Vous pouvez invoquer les mesures de protection prévues dans cette Politique.

Van de Velde **interdit formellement toute forme de représailles** dans le cadre de la Politique.

Van de Velde met tout en œuvre pour que vous n'ayez à craindre aucune retombée négative si vous :

- refusez de contrevenir à la Politique ;
- signalez de bonne foi l'existence d'une violation ou d'une suspicion de violation effective, potentielle ou susceptible de se produire à l'avenir.